COMMUNE D'IXELLES
-:-
CONSEIL COMMUNAL
-:-
CONVOCATION

Ixelles, le 8 octobre 2008.

A Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil communal
d'IXELLES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prier d'assister à la réunion que le Conseil communal tiendra à la Maison communale **le jeudi 16 octobre 2008 à 20 heures.**

Vous trouverez, ci-dessous, l'ordre du jour de cette séance.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES (1ère DIRECTION) :

1er objet: Information au Conseil communal des décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Echevins, en application de l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle loi communale dans le cadre du choix et de la fixation des conditions pour les marchés de travaux, de fournitures et de services traités par procédure négociée en application de l'article 17, paragraphe 2, 1°, a de la loi du 24 décembre 1993 et en application de l'article 236 de la Nouvelle loi communale. (Projet de délibération n° 1038/051).

CABINET DU BOURGMESTRE (1ère DIRECTION) :

Contrat de Société et de Prévention :

2e objet: Approbation de la convention : Annexe au plan stratégique de sécurité et de prévention de la Commune d'Ixelles pour l'année 2008. Projet gardiens de la paix – contingent complémentaire, établie entre la Commune et l'Etat représenté par le Ministre de l'Intérieur pour le Service Public Fédéral Intérieur, et le Ministre de l'Emploi pour le Service Public Fédéral Emploi. (Projet de délibération n° 1030/043 + annexe).

3e objet: Convention pour l'octroi d'une subvention numéraire d'un montant de 12.000,00 EUR à l'asbl « MAISON AFRICAINE », 33, rue d'Alsace-Lorraine à 1050 Bruxelles dans le cadre du projet « Jeunes, Parents, ensemble contre le décrochage ». Approbation. (Projet de délibération n° 1031/044 + annexe).

4e objet: Approbation de la Convention prise entre l'Etat fédéral et la Commune d'Ixelles, dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral, en vue de la mise à disposition de la Commune d'Ixelles d'une subvention de 49.151,50 EUR pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement d'un médiateur (niveau A) pour le service de la Médiation Réparatrice. (Projet de délibération n° 1032/045 + annexe).

5e objet: Approbation de la convention de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2007 relative aux modalités de mise à disposition de la Commune d'Ixelles d'une subvention de 1.059.248,74 EUR conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 31 mai 2007 accordant des subventions dans le cadre du Contrat de Sécurité et de Prévention, convention établie entre la Commune et le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale représenté par le Ministre Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Approbation de la convention, des projets pour lesquels cette subvention est mise à disposition. (Projet de délibération n° 1033/046 + annexe).

CABINET DU BOURGMESTRE (1ère DIRECTION) :

Contrat de Société et de Prévention : suite

6e objet: Approbation de la convention de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2008 relative aux modalités de mise à disposition de la Commune d'Ixelles d'une subvention de 1.058.307,91 EUR conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 mars 2008 accordant des subventions dans le cadre du Contrat de Sécurité et de Prévention, convention établie entre la Commune et le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale représenté par le Ministre Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Approbation de la convention, des projets pour lesquels cette subvention est mise à disposition. (Projet de délibération n° 1034/047 + annexe).

7e objet: Approbation de la convention de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2008 relative au Plan Sécurité de la Région de Bruxelles-Capitale réglant les modalités de mise à disposition de la Commune d'Ixelles d'une subvention de 245.989,34 EUR conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 mars 2008 accordant des subventions dans le cadre du Plan Sécurité pour l'année 2008. Approbation de la convention, des projets pour lesquels cette subvention est mise à disposition. (Projet de délibération n° 1035/048 + annexe).

CULTES (2ème DIRECTION) :

8e objet: Eglise Saint-Bernard (Saint-Gilles). Compte de 2006. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1043/056).

9e objet: Eglise Anglicane Unifiée « HOLY TRINITY » (Ixelles). Compte de 2006. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1044/057).

10e objet: Eglise Notre-Dame de l'Annonciation (Ixelles). Compte 2007. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1045/058).

11e objet: Eglise Notre-Dame de la Cambre (Bruxelles). Compte de 2007. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1046/059).

12e objet: Eglise Notre-Dame au Sablon (Bruxelles). Compte de 2007. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1047/060).

13e objet: Eglise Notre-Dame du Rosaire (Uccle). Compte de 2007. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1048/061).

14e objet: Eglise Notre-Dame de l'Annonciation (Ixelles). Budget 2009. Avis à émettre. (Projet de délibération n° 1049/062).

AFFAIRES JURIDIQUES (1ère DIRECTION) :

15e objet: Approbation des modifications du règlement général relatif au prêt de matériel ainsi que de la convention-type relative au prêt de matériel. (Projet de délibération n° 1070/083 + annexe).

TRAVAUX PUBLICS (3ème DIRECTION) :

Architecture :

16e objet: Ateliers communaux sis 48-58, rue Vandenbroeck et 41-43, rue Wayenberg : Etude du réaménagement. Phase I. Avant-projet. Plans, estimation. Dépense globale estimée pour les travaux et honoraires : 17.000.000,00 EUR TVAC. Dépense supplémentaire pour les honoraires : 800.000,00 EUR TVAC. Indemnité Fonds de participation. Approbation. (Projet de délibération n° 1055/068).

TRAVAUX PUBLICS (3ème DIRECTION) :

Architecture : suite

17e objet: Marché public de travaux n° 2008-378. Travaux de réfection de la véranda de la Crêche « Le Berceau » et de ses abords. Adjudication publique. Publicité belge. Marché mixte. Plans, cahier spécial des charges, métré récapitulatif, métré estimatif, Plan général de sécurité et de santé. Fixation des conditions du marché. Dépense estimée à : 100.000,00 EUR TVAC (21 %). Indemnité Fond de participation 103,305 EUR. Approbation. (Projet de délibération n° 1060/073).

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

18e objet: Marché public de travaux n° 2008-450. Marché annuel d'aménagements en cours d'exécution aux bâtiments communaux du patrimoine privé de la Commune d'Ixelles pour une durée d'un an (2008-2009). Adjudication publique. Publicité belge. Marché à bordereau de prix. Cahier spécial des charges n° AR/3/2008/66. Métré récapitulatif. Plan de sécurité-santé. Fixation des conditions du marché. Dépense estimée à 450.000,00 EUR TVAC (6 %). Approbation. (Projet de délibération n° 1061/074).

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

19e objet: Marché public de travaux n° AR/3/53/2005bis. Chantier de rénovation des immeubles communaux sis 180-198, rue Gray à Ixelles. Travaux supplémentaires. Dépense relative aux travaux supplémentaires : 278.000 EUR TVAC. Honoraires supplémentaires pour l'auteur du projet et le coordinateur sécurité du chantier : 10.000,00 EUR TVAC. Dépense supplémentaire globale estimée à : 288.000,00 EUR TVAC. Approbation. (Projet de délibération n° 1062/075).

Revêtements-Egouts-Plantations :

20e objet: Marché public de travaux n° 2008-384 : les travaux de maintenance extraordinaire de revêtements hydrocarbonés dégradés de chaussées pour un an (2008-2009). Adjudication publique. Publicité belge. Marché à bordereau de prix. Cahier spécial des charges, métré récapitulatif, plan général de sécurité et de santé, fiche d'évaluation sécurité-santé. Fixation des conditions du marché. Dépense estimée travaux :500.000 EUR TVAC (taux 21 %). Dépense estimée indemnités compensatoires de pertes de revenus : 516,53 EUR. Approbation. (Projet de délibération n° 1069/082).

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Technique des Bâtiments et Mobilier de Voirie :

21e objet: Entreprise annuelle des travaux d'entretien et de renouvellement de couvertures de combles et plates-formes à exécuter dans les bâtiments communaux pendant l'année 2006. Décompte final. Dépense supplémentaire : 31.375,58 EUR TVAC. Approbation. (Projet de délibération n° 1063/076 + annexe).

22e objet: Marché public de travaux n° 2007-215. Renouvellement des techniques spéciales et travaux divers dans l'immeuble sis 11, rue du Nid à 1050 Bruxelles. Dépense supplémentaire estimée à 150.000,00 EUR TVAC (21 %). Approbation. (Projet de délibération n° 1064/077 + annexe).

Propriétés communales :

23e objet: Ecole des devoirs rue Jean Vandeuren, 1. Convention d'occupation. Approbation. (Projet de délibération n° 1065/078 + annexe).

24e objet: Location d'un atelier/garage situé rue du Brochet, 62. Approbation de la convention de location. (Projet de délibération n° 1074/087 + annexe). (Document suivra).

PROPRIETES COMMUNALES (3ème DIRECTION) - PETITE ENFANCE (10ème DIRECTION A) :

25e objet: Acquisition d'une partie du bâtiment rue Campenhout, 74 à 1050 Bruxelles en vue d'y créer une crèche d'une capacité de 18 places. Dépense globale estimée à 695.682,61 EUR, répartie comme suit : Dépense estimée pour la contruction et le parachèvement : 592.157,06 EUR TVAC (dont il y a lieu de défalquer la cuisine d'un montant estimé à 7.260,00 EUR TVAC ainsi que les parachèvements dont le montant n'est pas chiffré et qui feront l'objet d'un marché public). Dépense estimée pour l'équipement fixe (avec mise en concurrence) : 35.344,49 EUR TVAC. Dépense estimée pour l'équipement mobile (avec mise en concurrence) : 68.181,06 EUR TVAC. Demande de subsides à l'acquisition auprès de la Région de Bruxelles-Capitale. Approbation. (Projet de délibération n° 1072/085).

TRANSPORTS (8ème DIRECTION) :

26e objet: Approbation de la convention de transaction entre la Commune et la Société ABC CARS. (Projet de délibération n° 1058/071 + annexe).

27e objet: Approbation de la convention de transaction entre la Commune et la société BECQUEVORT sa (Projet de délibération n° 1073/086 + annexe). (Document suivra).

CULTURE (4ème DIRECTION) :

28e objet: L'Infini Théatre Asbl, rue Saint-Josse, 49 à 1210 Bruxelles. Octroi d'une subvention en numéraire d'un montant de 5.000,00 EUR. Approbation de la convention. (Projet de délibération n° 1056/069 + annexe).

CULTURE (4ème DIRECTION) - SOLIDARITE (1ère DIRECTION) – JEUNESSE (9ème DIRECTION) :

29e objet: Bruxelles Laïque asbl – avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles. Octroi d'un subside de 6.000,00 EUR pour l'organisation du Festival des libertés au Flagey du 16 au 26 octobre 2008. (Projet de délibération n° 1066/079 + annexe).

MUSEE (4ème DIRECTION) :

30e objet: Approbation de deux conventions-type établies entre, d'une part, le commissaire d'exposition et la Commune d'Ixelles et, d'autre part, entre l'artiste et la Commune d'Ixelles dans le cadre de la tenue d'expositions temporaires au musée communal. (Projet de délibération n° 1071/084 + annexes).

ECO-CONSEIL (7ème DIRECTION B) :

31e objet: Test gratuit d'une voiture électrique citadine, modèle REVA. Approbation. (Projet de délibération n° 1037/050 + annexe).

PETITE ENFANCE (10ème DIRECTION A) :

32e objet: Convention de collaboration dans le cadre de la gestion d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance entre la Commune et l'asbl Court'Echelle dont le siège social est situé rue Malibran, 53 à 1050 Bruxelles. (Projet de délibération n° 1057/070 + annexe).

JEUNESSE (9ème DIRECTION) :

33e objet: Centre de vacances de la Coordination de l'accueil extrascolaire. Convention, tarification et Règlement d'Ordre Intérieur. Approbation. (Projet de délibération n° 1067/080 + annexes).

RECETTE – COMPTABILITE (2ème DIRECTION):

34e objet: Affectation de fonds disponibles et désaffectation de soldes d'emprunts non utilisés en vue du financement d'un investissement extraordinaire important « Construction d'un hall de sport à l'Athénée Charles Janssens à Ixelles » article 731/723-60'07 pour un montant de 1.019.889,87 EUR. (Projet de délibération n° 1068/081 + annexes).

PROPRETE PUBLIQUE (8ème DIRECTION) :

35e objet: Approbation des conventions de transaction entre la Commune et la société SHANKS. (Projet de délibération n° 1059/072 + annexes).

AFFAIRES NEERLANDOPHONES (1ère DIRECTION) :

36e objet: Octroi à l'asbl « Masereelfonds Elsene » de :
1) une subvention en numéraire de 1.900 EUR ;
2) une subvention en non numéraire d'une valeur de 2.566,57 EUR pour la réalisation de travaux d'impression par l'imprimerie communale ;
3) la mise à disposition à titre gratuit de la cuisine du personnel et du local 20 de l'Institut Fernand Cocq les 6 novembre et 4 décembre 2008 et les 5 février, 5 mars et 2 avril 2009 ;
4) la mise à disposition à titre gratuit des cours de récréation, du grand hall et de la cuisine du personnel de l'Institut Fernand Cocq le 16 mai 2009 ainsi que la prise en charge des coûts liés à la présence du concierge ;
5) la mise à disposition à titre gratuit de tables et de chaises pour 150 personnes et leur transport le 16 mai 2009,

à titre de contribution dans l'organisation du projet « Ons wijkkookboek » dans le cadre du « actieplan 2008-2009 – Nederlandstalig Lokaal Cultuurbeleid ».
Approbation de la convention. (Projet de délibération n° 1039/052 + annexe).

37e objet: Octroi à l'asbl « gemeenschapscentrum Elzenhof » de :
1) une subvention en numéraire de 3.000 EUR à titre de contribution dans l'organistion du projet « Vervolgateliers Zinneke » dans le cadre du « actieplan 2008-2009 – Nederlandstalig Lokaal Cultuurbeleid » ;
2) une subvention en numéraire de 3.500 EUR et la mise à disposition du Petit Théâtre Mercelis à titre de contribution dans l'organisation du projet « Theater ervaren » dans le cadre du « actieplan 2008-2009 – Nederlandstalig Lokaal Cultuurbeleid ».

Approbation de la convention. (Projet de délibération n° 1040/053 + annexe).

38e objet: Octroi à Mme Catherine SCAILLET de :
1) une subvention en numéraire de 5.000 EUR ;
2) une subvention en non numéraire d'une valeur de 1.078,71 EUR pour la réalisation de travaux d'impression par l'imprimerie communale,

à titre de contribution dans l'organisation du projet « Charme XXL » dans le cadre du « actieplan 2008-2009 – Nederlandstalig Lokaal Cultuurbeleid ». Approbation de la convention. (Projet de délibération n° 1041/054 + annexe).

IMPRIMERIE (1ère DIRECTION) :

39e objet: Marché public de fournitures passé par voie de l'appel d'offres général avec publicité belge n° 2007-192. Acquisition de matériels et de logiciels divers pour le département Infographie, leur maintenance pendant la durée de leur utilisation ainsi que la formation des utilisateurs et acquisition de logiciels divers pour le service Information. Modification du marché. Dépense 2.246,50 EUR TVAC (21 %). Approbation. (Projet de délibération n° 1036/049).

*

* *

40e objet: Communications et questions.

JG/MR

1ère Direction
AFFAIRES GENERALES

N/réf. : 1/BDR

V/réf. :

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de
M. GOOVAERTS, Secrétaire communal
Tél. 02/515. 61.09

A Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil communal
d'IXELLES

Ixelles, le 15 octobre 2008.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, un **ordre du jour complémentaire** pour la réunion du Conseil communal de ce jeudi 16 octobre 2008.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

.....

39e objet bis : Motion déposée par le groupe Ecolo relative à l'enquête publique sur l'élargissement du Ring Nord. (Document n° 1075/088).

*

* *

39e objet ter: Interpellation de M. le Conseiller Fabrizzio BUCELLA concernant l'impact de la crise financière, en particulier de la situation de la banque DEXIA, sur les finances communales d'Ixelles.

39e objet quater : Interpellation de M. le Conseiller Yves ROUYET concernant l'autorisation de stationnement sur la place Sainte-Croix les jours de marché.

39e objet quinquies : Interpellation de M. le Conseiller Alain ADRIAENS concernant les conséquences pour la commune d'Ixelles des changements touchant la banque DEXIA et sur la position que le Collège compte défendre.

*

* *

40e objet : Communications et questions :

- Question de Mme la Conseillère Anne HERSCOVICI concernant la mise à disposition des chèques sports.

*

* *

……

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,

Jan GOOVAERTS. Willy DECOURTY.